



RÈGLEMENT GÉNÉRAL

1) RÉGLEMENT

1.1 Le règlement garantit à nos usagers une utilisation régulière, ordonnée et sereine de la structure réceptive : la Direction est à votre disposition pour tout éclaircissement et/ou toute information

Ce règlement a valeur de contrat entre le gérant et l'usager, c'est la raison pour laquelle la demande de séjourner au camping implique l'adhésion complète et sans condition au présent règlement ainsi que son respect.

1.2 Le règlement, ainsi que les instructions relatives à la Prévention des Incendies, l'Évacuation du camping en cas de danger et le plan de la structure réceptive seront remis à l'arrivée au responsable du groupe qui en confirmera par sa signature la réception et l'observation.

1.3 L'Équipe du camping est autorisée à faire respecter en tous points le présent règlement, en signalant à la Direction tout manquement à celui-ci (même si le manquement se réfère à de nouvelles dispositions que la Direction se réserve le droit d'adopter pendant la saison touristique). Tout manquement au règlement impliquera l'expulsion du contrevenant et le signalement aux Autorités Publiques.

1.4 Les parents sont responsables des agissements de leurs enfants mineurs à l'intérieur du camping et/ou des aires de service et ils sont tenus de les surveiller afin d'éviter que, par des conduites imprudentes, ils ne causent des dommages matériels ou physiques à des tiers ou à eux-mêmes, dommages qu'ils seront tenus de dédommager personnellement ; ils sont par ailleurs tenus de s'assurer que leurs enfants aient un comportement respectueux envers autrui, ceci est sous leur entière responsabilité. Ce point concerne en particulier l'obligation de respecter le silence, d'utiliser correctement les piscines, les blocs sanitaires et les équipements mis à disposition de nos usagers. Les courses de vélos et toute activité qui pourraient déranger les autres campeurs sont interdites.

Le comportement des personnes majeures et des mineurs est, par contrat, essentiel: par conséquent toute transgression aux normes du présent règlement et, de toutes façons, aux règles communes de conduite en société et de bonne tenue du camping, peut porter la Direction, au vu des éléments inscrits dans le contrat, à la rupture immédiate et sans appel de ce dernier et à l'expulsion de la structure touristique de toute la famille et/ou groupe de personnes. Dans cette hypothèse, la Direction aura toute légitimité pour conserver les sommes déjà versées et pour exiger les frais résiduels couvrant toute la période réservée, sans compter les frais éventuels dus au paiement de dommages et intérêts.

2) ACCEPTATION – ARRIVÉE

2.1 À son arrivée chaque usager doit déposer à la réception une pièce d'identité, indiquer la plaque de la voiture, remplir les formalités pour les Services de Police et tout ce qui est obligatoire par la loi. Pour garantir la restitution des bracelets il faut nous verser une caution de € 50,00, laquelle sera rendue à la remise de tous les bracelets.

Autrement le client pourra décider de laisser un document d'identité.

2.2 Le choix et l'attribution de l'emplacement sont effectués par l'Équipe et l'emplacement pourra être modifié sans contestation possible même pendant la période réservée par l'usager dans le cas d'opportunités et/ou en cas de nécessité.

2.3 Par ailleurs, chaque usager recevra à son arrivée un bracelet qui servira pour entrer dans le camping et il sera apposé de la même façon sur chaque véhicule une étiquette d'identification. Le bracelet et le pass du véhicule doivent être toujours bien visibles et doivent être restitués au moment du paiement. En cas de perte ou de non restitution une somme de 20 € sera retenue.

2.4 Seul seront admis les mineurs accompagnés de leurs parents et/ou de personnes qui en ont légalement la charge.

2.5 L'entrée dans le camping est interdite aux véhicules motorisés de 23h00 à 7h00 et de 13h00 à 15h00.

La journée de séjour finit à 10h00 du matin. En cas d'arrivée tardive ou de départ avancé le prix d'une journée entière sera dû. Après 10h00 une nouvelle journée de présence sera due. Dans tous les cas, les tarifs sont journaliers, indépendamment de l'heure d'arrivée.

2.6 La Direction se réserve également toujours le droit de refuser l'entrée à quelqu'un ou de l'expulser sans préavis dès lors que celui-ci n'a pas respecté ou ne respecte pas le règlement, qu'il a causé ou cause un dommage et/ou un dérangement au camping, qu'il a oublié ou qu'il oublie de payer la période réservée et les services effectués, qu'il a eu ou qu'il a un contentieux civil, administratif et/ou pénal avec le personnel de direction, les employés et/ou le gérant de la structure touristique.

3) SERVICES - STRUCTURES – ÉQUIPEMENTS

3.1 Tous les services, les structures et les équipements du camping de quelque nature qu'ils soient (d'hygiène, de rencontre, de loisirs etc.) doivent être utilisés pour l'usage qui leur est propre, avec un soin extrême, de l'attention et du respect de façon à éviter les dégradations. Il faut également prendre soin à ne pas gaspiller l'eau.

Toute utilisation non appropriée et/ou faisant preuve de négligence sera signalée par l'Équipe à la Direction, qui se réserve la possibilité de prendre les mesures retenues les plus adaptées envers le contrevenant, sans préjudice des droits de recours pour les dommages occasionnés.

4) VOITURES ET AUTRES VÉHICULES

4.1 Les voitures et les véhicules de toute sorte (caravanes, motos, mobylettes, bicyclettes etc.) doivent rouler au pas à l'intérieur du camping et des zones qui en dépendent (maximum 5 km heure) et ne peuvent circuler qu'au moment de leur arrivée ou de leur départ. Les véhicules ne peuvent en aucun cas circuler pendant les heures pour lesquelles le repos absolu a été décrété.

4.2 La circulation doit s'effectuer avec la plus grande prudence et la plus grande attention, en respectant la signalétique en place et en tous cas les règles compatibles du code de la route italien : le conducteur et le propriétaire du véhicule sont les seuls responsables et répondent des dommages aux biens ou aux personnes causés par des véhicules circulant à l'intérieur du camping.